

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>17.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>Zwischenstaatliche Beziehungen</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Motion</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Eperon, Lionel  
Füzesséry, Alexandre  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Unbekannt, Autor

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Eperon, Lionel; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Zwischenstaatliche Beziehungen, Motion, 1993 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	<b>1</b>
<b>Aussenpolitik</b>	<b>1</b>
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Gute Dienste	7
Aussenwirtschaftspolitik	8

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>AHV</b>	Alters- und Hinterlassenenversicherung
<b>DBA</b>	Doppelbesteuerungsabkommen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>SPK-NR</b>	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
<b>GPK-NR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
<b>GPK-SR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Ständerates
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>WHO</b>	World Health Organization
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung

---

<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>CDI</b>	Convention de double imposition
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>CIP-CN</b>	Commission des institutions politiques du Conseil national
<b>CDG-CN</b>	Commission de gestion du Conseil national
<b>CDG-CE</b>	Commission de gestion du Conseil des Etats
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

**MOTION**  
DATUM: 01.03.2016  
AMANDO AMMANN

Mittels einer Motion «**EU-Beitrittsgesuch, Klarheit schaffen**» forderte Antragsteller Lukas Reimann (svp, SG) vom Bundesrat, das Gesuch über die Aufnahme von Beitrittsverhandlungen mit der EU zurückzuziehen. Reimann kritisierte den Bundesrat dafür, dass es durch den versäumten Rückzug bereits mehrfach zu Irritationen in der Interaktion mit EU-Vertretenden gekommen sei. Zudem habe der Bundesrat wiederholt geäussert, dass ein Rückzug nicht möglich sei. Dass dies doch ginge, habe das EFTA-Mitgliedsland Island jedoch 2014 gezeigt. Reimann fürchtete zudem, dass neue Verhandlungen – etwa das Rahmenabkommen – durch die Pendenz belastet würden.

In seiner Stellungnahme wies der Bundesrat darauf hin, dass das EU-Beitrittsgesuch durch das Nein zum Europäischen Wirtschaftsraum 1992 gegenstandslos geworden sei. Überdies beeinflusse das Weiterbestehen desselben die gegenwärtigen Verhandlungen mit der EU in keiner Weise und bringe ein Rückzug keinerlei Vorteile mit sich. Der Bundesrat empfahl daher die Ablehnung der Motion.

Mit seinem Anliegen reihte sich Lukas Reimann in eine Reihe ähnlicher parlamentarischer Vorstösse vonseiten der SVP ein. Dazu gehören die Motion des damaligen Ständerats Maximilian Reimann (svp, AG; Mo. 11.3053) aus dem Jahr 2011 sowie jene der SVP-Fraktion von 2013 (Mo. 13.4117).

Der Nationalrat entschied sich in der Frühjahrsession 2016, der Empfehlung des Bundesrats nicht zu folgen, und nahm die Motion stattdessen mit 126 zu 46 Stimmen (bei 18 Enthaltungen) an. Womöglich trug auch das Votum des anwesenden Bundesrats Burkhalter zur Annahme bei: Dieser verdeutlichte zwar die Position des Bundesrats und hob hervor, dass die Schweiz von der EU weder als Mitgliedskandidat, noch als potentielles Mitglied angesehen werde und die Motion bereits geschaffene Tatsachen wiederhole. Jedoch forderte er daraufhin den Nationalrat auf, die Motion anzunehmen, um «diese sinnlose Debatte ein für alle Mal zu beenden».<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 12.06.2017  
AMANDO AMMANN

Die APK-SR hatte vor der Sommersession 2016 Stellung zur Motion Reimann (svp, SG) mit dem Titel «**EU-Beitrittsgesuch, Klarheit schaffen**» genommen und nach Stichentscheid des Präsidenten die Ablehnung ebenjener beantragt. Die Mehrheit der Kommission hatte die Motion für überflüssig befunden, während eine Minderheit Keller-Sutter (fdp, SG) gehofft hatte, durch die Annahme endlich Klarheit in der Sache schaffen zu können.

In der Beratung des Geschäfts während der Sommersession 2016 äusserte sich Ständerätin Seydoux-Christe (cvp, JU) als Sprecherin der Kommissionsmehrheit und bezeichnete den Inhalt der Motion als «unnötig», «bizarr» und «lächerlich». Die Vertreterin der Kommissionsminderheit – Karin Keller-Sutter – wies darauf hin, dass der Rückzug des Gesuchs aus Brüssel zwar keinen Vorteil, aber auch keinen Nachteil mit sich bringe und man dennoch nachdrücklich einen Schlussstrich ziehen würde. Der Ständerat tat es schliesslich dem Nationalrat gleich und nahm die Motion mit 27 zu 13 Stimmen (bei 2 Enthaltungen) an.

Der Bundesrat beantragte im darauffolgenden Jahr die Abschreibung der Motion. Durch ein offizielles Schreiben setzte Bundespräsident Johann Schneider-Ammann den EU-Kommissionspräsidenten Jean-Claude Juncker davon in Kenntnis, dass das Gesuch gegenstandslos sei und als zurückgezogen angesehen werden müsse. Die EU nahm davon Kenntnis, womit die Motion erfüllt worden war. National- und Ständerat schrieben das Geschäft in der Sommersession 2017 ab.<sup>2</sup>

## Beziehungen zu internationalen Organisationen

**MOTION**  
DATUM: 04.03.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La grande chambre a rejeté par 47 voix contre 31 une motion Ziegler (ps, GE) qui demandait que la Suisse prenne des mesures contre la **nomination de l'ambassadeur iranien Sirous Nasser** à la présidence du Comité diplomatique des Nations Unies à Genève. Ce dernier avait été fortement suspecté d'avoir participé en 1990 à Coppet (VD) à l'assassinat du professeur Kazem Radjavi par les services secrets de son pays. La discussion sur cette motion intervenant après que le diplomate contesté ait quitté son poste aux Nations Unies et la mission iranienne de Genève, elle avait quelque peu perdu de sa substance. Sans succès, le socialiste genevois a toutefois tenté de la maintenir, arguant qu'ainsi la Suisse ne serait plus obligé d'accueillir sur son territoire des criminels bénéficiant de l'immunité diplomatique.<sup>3</sup>

## Zwischenstaatliche Beziehungen

**MOTION**  
DATUM: 19.03.1993  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite aux votes divergents de la **Suisse** et du **Liechtenstein** sur l'EEE, un groupe de travail commun a été mis sur pied afin de préparer une **révision du traité de l'union douanière** qui lie les deux pays. Par ailleurs, le Conseil national a transmis comme postulat une motion Ruffy (ps, VD) qui prie le Conseil fédéral d'ouvrir une ambassade suisse au Liechtenstein en raison du caractère nouveau des rapports entre les deux pays.<sup>4</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.12.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil national a accepté sous forme de postulat une motion Spielmann (pdt, GE) qui demande au gouvernement d'entreprendre toutes les démarches afin de mettre un terme à l'**embargo** économique, commercial et financier des **Etats-Unis** contre **Cuba**. Le conseiller genevois a rappelé dans son intervention que l'Assemblée générale des Nations unies avait adopté récemment une résolution demandant la levée du blocus appliqué par les Etats-Unis à l'encontre de ce pays.<sup>5</sup>

**MOTION**  
DATUM: 30.09.1996  
LIONEL EPERON

Le député Comby (prd, VS) a retiré la motion qu'il avait déposée en 1995 dans l'optique d'**améliorer l'efficacité et la coordination** de la diplomatie suisse. Pour ce faire, le motionnaire proposait notamment la nomination d'une délégation permanente du Conseil fédéral avec statut de chef d'Etat ainsi que l'attribution à la Chancellerie fédérale des tâches de coordination dans le domaine de la diplomatie d'accueil et de visite. Dans sa réponse écrite, le gouvernement n'a pas jugé adéquates les propositions formulées par le député valaisan qui n'a été d'accord de les retirer qu'une fois que le gouvernement lui eût garanti qu'il veillerait au renforcement de l'efficacité de la diplomatie helvétique dans le cadre des modalités institutionnelles actuelles.<sup>6</sup>

**MOTION**  
DATUM: 18.06.2004  
ELIE BURGOS

Une motion Gross (ps, ZH) déposée au Conseil national a demandé au Conseil fédéral d'entreprendre les démarches afin de présenter un projet à l'Assemblée fédérale en vue de la **ratification du protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1952**. La Suisse, qui a signé ce protocole en 1976, ne l'a en effet pas encore ratifié. Le Conseil fédéral, tout en précisant que la présentation au parlement d'un message concernant le protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales était inscrite au programme de législature 2003-2007, a proposé d'accepter la motion en question. La discussion au Conseil national a cependant été renvoyée suite à l'opposition d'Ulrich Schlüer (udc, ZH).<sup>7</sup>

**MOTION**  
DATUM: 05.10.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, par 151 voix contre 13 et contre l'avis du Conseil fédéral, une motion Darbellay (pdc, VS), déposée en 2004, qui demandait au gouvernement d'autoriser **l'entrée en Suisse de touristes chinois porteurs d'un visa de l'UE** (visa « Schengen ») et visitant la Suisse pour la première fois. Le Conseil des Etats n'a toutefois pas suivi la chambre du peuple, et a refusé de justesse (15 voix contre 14) la motion en question.<sup>8</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.06.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, par 103 voix contre 49, une motion de la Commission de l'économie et des redevances (CER-CN), qui chargeait le Conseil fédéral de **poursuivre les entretiens avec les Etats-Unis sur un accord commercial** portant essentiellement sur la coopération générale, la libéralisation du commerce, les services et les investissements, et de faire rapport aux commissions compétentes.<sup>9</sup>

**MOTION**  
DATUM: 19.06.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté, lors de la session parlementaire d'été, une motion Briner (prd, SH), qui chargeait le Conseil fédéral de créer le **forum de coopération en matière de commerce et d'investissements** lancé par les Etats-Unis et la Suisse à Davos, et d'engager des démarches en vue d'obtenir la conclusion d'accords bilatéraux avec les Etats-Unis. La motion demandait en outre que les négociations aient pour objectif de préserver les intérêts de l'économie dans son ensemble.<sup>10</sup>

**MOTION**  
DATUM: 04.12.2007  
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, les chambres ont traité deux motions relatives à la position du gouvernement vis-à-vis de la **participation de Taïwan à l'OMS**. Une première motion (04.3686), déposée en 2004 par André Reymond (udc, GE), qui demandait au Conseil fédéral de statuer que la délégation suisse soutiendra la demande d'adhésion de Taïwan à l'OMS, ou s'abstient de voter, lorsque la République de Chine déposera sa demande d'adhésion. Si le Conseil national a adopté cette motion au mois de mars, par 94 voix contre 62, le Conseil des Etats l'a toutefois rejetée au mois de juin. Il a suivi à ce titre la majorité de sa commission compétente. Il a toutefois adopté une motion apparentée de sa commission de politique extérieure, qui demandait, elle, au Conseil fédéral de se prononcer, au sein des instances de l'OMS, pour que Taïwan, indépendamment de son statut international, participe à la mise en oeuvre des missions de la politique sanitaire mondiale, en particulier en matière de prévention, de surveillance et d'échanges d'informations concernant les nouvelles maladies infectieuses. Le Conseil national s'est ensuite prononcé à son tour en faveur de cette seconde motion.<sup>11</sup>

**MOTION**  
DATUM: 24.09.2008  
ELIE BURGOS

Sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté tacitement une motion Aeschbacher (pev, ZH), qui chargeait le gouvernement de modifier les bases légales de sorte que l'**importation et le commerce de produits issus de phoques** soient interdits en Suisse le plus rapidement possible.<sup>12</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Contrairement au Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a rejeté la motion de la CPE-CN chargeant le Conseil fédéral de s'engager auprès du gouvernement turc pour faire respecter les **droits de propriété des monastères arméniens** et de reconnaître les droits de la minorité syriaque en Turquie.<sup>13</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a adopté une motion Briner (plr, SH; 10.3647) chargeant le Conseil fédéral d'accélérer la révision de la **CDI dans le domaine des impôts sur la masse successorale et sur les parts héréditaires**. Le conseiller aux Etats a estimé que la Suisse est pénalisée par rapport à d'autres nations. La convention ne traite pas de la question de l'imposition des titres et des actifs mobiliers américains dans le pays du dernier domicile d'un défunt alors que le taux d'imposition sur les successions peut atteindre 45 pour cent. Parallèlement, le **Conseil national** a adopté une motion Fiala (plr, ZH) allant dans le même sens.<sup>14</sup>

**MOTION**  
DATUM: 02.03.2011  
ANITA KÄPPELI

Mit der Finanzplatzkrise der Vorjahre und den Ereignissen rund um die Grossbank **UBS** befasste sich das Parlament auch im Berichtsjahr. Nachdem der Ständerat eine Motion seiner Geschäftsprüfungskommission (GPK) bereits 2010 überwiesen hatte, behandelte der Nationalrat im Frühjahr eine gleichlautende Motion der GPK-NR. Durch diese Vorlagen wurde der Bundesrat aufgefordert, dem Parlament einen **Revisionsentwurf des Regierungs- und Verwaltungsorganisationsgesetzes** zu präsentieren, durch welchen die Regierung verpflichtet werden sollte, ihre Besprechungen, auch bei geheimen Sachverhalten, schriftlich zu dokumentieren. Der Hintergrund dieser Parlamentsforderung lag darin, dass der Bundesrat im Zusammenhang mit Übergabe von Bankkundendaten an die USA keine schriftlichen Aufzeichnungen über die Verhandlungen geführt hatte.<sup>15</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.06.2011  
ANITA KÄPPELI

Eine Motion Fiala (fdp, ZH), welche in der Wintersession des Vorjahres in der grossen Kammer Zustimmung fand, wurde im Juni auch vom Ständerat angenommen. Die Motionärin forderte darin den Bundesrat auf, die **Revision des DBA zwischen der Schweiz und den USA auf dem Gebiet der Nachlasssteuern zu beschleunigen**, da die geltenden US-Erbregelungen bewirken, dass im Todesfall Schweizer Besitzer von US-amerikanischen Wertschriften steuerpflichtig werden, was eine Benachteiligung von Schweizer Erben darstellt. Die Motion von Ständerat Briner (fdp, SH; 10.3647), welche das gleiche Anliegen zum Inhalt hatte und von der kleinen Kammer Ende 2010 angenommen wurde, wurde parallel dazu im Juni im Nationalrat ebenfalls gutgeheissen.<sup>16</sup>

**MOTION**  
DATUM: 21.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat hiess daraufhin im Sommer die Motion Cassis (fdp, TI) gut, welche den Bundesrat beauftragte, unter Einbezug der relevanten Akteure eine **Strategie für die Zusammenarbeit mit Italien** auszuarbeiten. Der Hintergrund für dieses Begehren lag in der angespannten Beziehung zu Italien, welche nebst ebendieser Uneinigkeit in Steuerfragen von Spannungen bei der Ausführung und Anwendung der Schengen/Dublin-Verträge in den letzten Jahren geprägt war. Der Ständerat folgte dem Nationalrat in der Herbstsession und überwies die Motion.<sup>17</sup>

**MOTION**  
DATUM: 30.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Nationalrat Reimann (svp, SG) reichte eine Motion ein, welche den Bundesrat verpflichten sollte, sich für die Christen im Irak einzusetzen. Er stellte vier Forderungen auf; so sollte sich die Schweiz für die religiösen Minderheiten einsetzen, diese im Rahmen der schweizerischen humanitären Aktivitäten vor Ort durch den gezielten Aufbau von säkularen Strukturen schützen, sich auf internationaler Ebene gegen die **Christenverfolgung** im Irak einzusetzen sowie einen UNO-Resolutionsentwurf zum Schutz dieser Minderheit einbringen. Die grosse Kammer folgte den Empfehlungen des Bundesrats und nahm lediglich die ersten drei Forderungen des Motionärs an.<sup>18</sup>

**MOTION**  
DATUM: 21.12.2011  
ANITA KÄPPELI

In der Wintersession behandelte der Nationalrat eine Motion Hutter (fdp, ZH), welche vom Bundesrat die Aushandlung eines **Währungsabkommens** mit der Volksrepublik China forderte. Als Begründung seines Antrags führte der freisinnige Nationalrat die Abhängigkeit der Exporteure von Währungsschwankungen beim US-Dollar an, da diese Branche ihre Exporte mit China zurzeit in der amerikanischen Währung abwickeln muss. Der Bundesrat lehnte in einer Stellungnahme das Begehren ab, da die Wechselkursschwankungen nach Ansicht der Regierung durch ein Abkommen nicht einzudämmen seien, sondern bloss vom US-Dollar auf den chinesischen Renminbi verlagert würden, der wiederum nahe an den US-Dollar gekoppelt sei. Der Nationalrat nahm das Geschäft dennoch diskussionslos an und dieses ging zur Debatte in den Ständerat.<sup>19</sup>

**MOTION**  
DATUM: 21.12.2011  
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat nahm in der Wintersession eine Motion seiner Aussenpolitischen Kommission an, welche die Landesregierung beauftragte, sich auf internationaler Ebene für die **kurdische Minderheit in Syrien** einzusetzen und damit die Diskriminierungen dieser Bevölkerungsgruppe zu bekämpfen.<sup>20</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

La motion Reimann (udc, SG), demandant une **protection des chrétiens en Irak**, a été adoptée par le Conseil des Etats avec les modifications apportées par le Conseil national. Ce dernier avait adopté les trois premiers points proposés par le motionnaire, soit des mesures visant à protéger les minorités religieuses en Irak, un engagement humanitaire de la Suisse afin de créer des institutions démocratiques laïques et la demande d'une investigation publique dénonçant les violences faites aux chrétiens. Le dernier point demandant à la Suisse d'intervenir auprès de l'ONU afin de contraindre le régime irakien et les forces militaires avait été refusé.<sup>21</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des Etats a suivi le Conseil national au sujet d'une motion visant à supprimer les discriminations à l'égard de la **minorité kurde en Syrie**. Par cette motion, la CPE-CN demande au gouvernement que la Suisse s'engage activement au sein des organisations internationales et des autorités concernées en faveur des minorités kurdes. Suite à la répression des mouvements contestataires en Syrie, le Conseil fédéral a accepté la motion en précisant qu'au vu de la situation politique, le gouvernement s'engagerait pour le respect des droits humains du peuple Syrien et en particulier des minorités ethniques et religieuses.<sup>22</sup>

**MOTION**  
DATUM: 12.03.2012  
EMILIA PASQUIER

En vue des renégociations de la **Convention italo-suisse relative à la double-imposition des travailleurs frontaliers**, la CER-CN a déposé en 2011 une motion demandant au Conseil fédéral de renégocier l'aspect de réciprocité, d'intégrer le nouveau statut des frontaliers suite à l'entrée en vigueur de la libre-circulation des personnes et enfin de tenir compte de l'évolution socioéconomique des régions frontalières. Acceptée en 2011 par le Conseil des Etats, cette motion a été également adoptée en mars par le Conseil national.<sup>23</sup>

**MOTION**  
DATUM: 10.10.2012  
EMILIA PASQUIER

Une motion Müller (plr, SG) a été acceptée par la chambre basse au cours de l'année sous revue. Le radical-libéral prie le Conseil fédéral d'entamer des négociations avec Liechtenstein afin de conclure une **CDI** en tenant compte de l'imposition des rentes AVS.<sup>24</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.06.2013  
EMILIA PASQUIER

Afin de réaliser des économies, le Conseil fédéral a décidé de fermer le consulat général et de nommer un **consul honoraire à Chicago**. Suite à une pétition de 800 signatures récoltées par le Swiss Club of Chicago, la CPE-CN a déposé une motion demandant au Conseil fédéral de revenir sur sa décision. Alors que le Conseil national a suivi sa commission par 153 voix contre 22, le Conseil des Etats s'est lui opposé à la motion, suivant une proposition de minorité Keller-Sutter(plr, SG) par 26 voix contre 11 et 4 abstentions.<sup>25</sup>

**MOTION**  
DATUM: 11.06.2013  
EMILIA PASQUIER

Contrairement à son homologue en 2012, la chambre haute a refusé une motion Keller-Sutter (plr, SG) visant à conclure un **accord d'entraide judiciaire avec le Nigéria**.

**MOTION**  
DATUM: 13.06.2013  
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont accepté la motion de la CPE-CN « **maintien de l'ambassade suisse au Guatemala** ». Afin de mettre en œuvre les mesures d'économie décidées par le parlement, l'ambassade de Suisse au Guatemala devait mettre la clé sous la porte. Cette motion empêchera donc l'ambassade de fermer définitivement. Le refus du parlement, notamment des partis de droite, de fermer cette ambassade a été critiqué par les parlementaires de gauche. Ces derniers ont souligné l'incohérence du parlement qui d'un côté demande au DFAE des mesures d'économie, mais de l'autre refuse les mesures préparées par Didier Burkhalter. En réponse à ces critiques, Karin Keller-Sutter (plr, SG) ou encore Yvette Estermann (udc, LU) ont déclaré que les coupes devaient être effectuées dans l'aide au développement et non dans les représentations diplomatiques.<sup>26</sup>

**MOTION**  
DATUM: 10.09.2013  
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des États a modifié une motion Müller (plr, SG) qui demande au Conseil fédéral d'engager des négociations avec le Liechtenstein en vue d'une **nouvelle convention de double-imposition** en tenant compte de l'imposition des rentes AVS. Plus précisément, le Conseil des États souhaite que les négociations ne concernent pas l'imposition des frontaliers.<sup>27</sup>

**MOTION**  
DATUM: 23.09.2013  
EMILIA PASQUIER

En 2011, une motion Markus Hutter (plr, ZH) avait été acceptée par le Conseil national afin d'éviter que les exportateurs suisses doivent effectuer leurs **transactions avec la Chine en dollars**. Le conseiller national demandait alors que la Suisse signe un accord monétaire avec la Chine. En septembre 2013, une motion d'ordre Eberle (udc, TG) a été déposée au Conseil des Etats. Cette motion d'ordre demande que la motion Hutter (plr, ZH) soit renvoyée à la CER-CE. Ce renvoi permettra à la commission de reformuler la motion de base de manière plus appropriée quant à son délai et son contexte, notamment en tenant compte du contexte de l'accord de libre-échange avec la Chine.<sup>28</sup>

**MOTION**  
DATUM: 10.12.2013  
EMILIA PASQUIER

Mettant le doigt sur une **discrimination touchant les citoyens suisses résidant en territoire helvétique, mais travaillant en Allemagne**, le conseiller national Alfred Heer (udc, ZH) a déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'adapter la convention contre la double imposition (CDI) avec l'Allemagne. Selon le motionnaire, la jurisprudence allemande considère de manière abusive l'Allemagne comme lieu de domicile des personnes suisses travaillant en Allemagne. Le Conseil national a soutenu la proposition par 109 voix contre 77 et 5 abstentions. A l'inverse, la CER-CE a rejeté la motion. Suivant l'avis du Conseil fédéral, la CER-CE a précisé qu'une modification de la CDI serait inefficace pour répondre aux attentes du motionnaire et a réfuté la présence d'une discrimination à l'égard des travailleurs suisses. Le Conseil des Etats a corroboré l'avis de sa commission en refusant la motion par 21 voix contre 14.<sup>29</sup>

**MOTION**  
DATUM: 31.12.2013  
EMILIA PASQUIER

Les révélations d'Edward Snowden sur les **activités d'espionnage** des Etats-Unis n'ont pas épargné la Suisse. En effet, l'informaticien américain a révélé que la CIA espionnait la place financière genevoise. Dans la même lignée, les affaires de mises sur écoute réalisées par la National Security Agency (NSA) ont déclenché une vague de questions chez les parlementaires de gauche lors de la session d'automne. En outre, la conseillère Leutenegger Oberholzer (ps, BL) a déposé une motion demandant une suspension de la collaboration entre la Suisse et la NSA.<sup>30</sup>

**MOTION**  
DATUM: 10.03.2014  
CAROLINE HULLIGER

Lors de la session de printemps, le Conseil national a approuvé la modification de la motion Müller (plr, SG) déposée en 2012 qui demandait au Conseil fédéral de négocier avec le Liechtenstein une **convention générale de double-imposition** qui tienne compte notamment du cas particulier des personnes qui travaillent ou ont travaillé au Liechtenstein tout en vivant en Suisse. En 2012, le Conseil fédéral avait proposé d'adopter la motion, ce que le Conseil national avait fait lors de la session d'été 2012. Lors de la session d'automne 2013, le Conseil des Etats avait modifié la motion afin que les frontaliers ne soient pas concernés par l'imposition.<sup>31</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.12.2014  
CAROLINE HULLIGER

Suite à de nombreuses plaintes adressées au Conseil fédéral à cause de cambriolages répétés dans la région de Mendrisiotto, la motion Pantani (lega, TI) demande que des mesures soient prises pour assurer un meilleur contrôle du territoire. Plus concrètement, elle requiert qu'une collaboration soit établie avec les autorités italiennes pour assurer la **fermeture nocturne des postes-frontières du canton du Tessin** afin que la police et le Corps des gardes-frontières puissent mieux cibler leurs contrôles sur les postes-frontières principaux. La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-CN) s'est prononcée en faveur de l'adoption de la motion. Le Conseil national l'a adoptée le 20 juin 2014 sans discussion. A l'instar du National, le Conseil des Etats a approuvé la motion lors de la session d'hiver. Lors des délibérations, le conseiller aux Etats Stefan Engler (pdc, GR) a pris la parole afin de signaler que cette problématique n'était pas que tessinoise, mais que les régions frontalières des Grisons et de la Suisse orientale connaissaient également une recrudescence de cambriolages et qu'il était nécessaire de trouver des solutions à long terme. Il a ajouté qu'il serait important que le Conseil fédéral et le parlement réalisent qu'il faudrait sérieusement augmenter les contrôles policiers dans ces régions. La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a d'abord rappelé qu'une fermeture générale des frontières poserait problème par rapport à l'accord de Schengen et que le Conseil fédéral allait donc devoir analyser lesquels des postes-frontières secondaires pourraient être fermés pendant la nuit. Elle a ajouté qu'elle était également en faveur de l'augmentation des gardes-frontières et que le Conseil fédéral était en train d'élaborer un projet à ce sujet.<sup>32</sup>

**MOTION**  
DATUM: 13.03.2017  
AUDREY BOVEY

Le 13 mars 2017, le groupe de l'Union démocratique du centre déposait, au Conseil national, la motion intitulée "**Ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée. Réseau extérieur au service des intérêts nationaux**". A l'heure actuelle, la Suisse veille au maintien de ses relations avec l'Erythrée depuis le Soudan, par le biais de son ambassade établie à Khartoum. Le groupe UDC demande ainsi au Conseil fédéral d'œuvrer en faveur de l'ouverture imminente d'une ambassade helvétique en Erythrée, afin que la Suisse "puisse juger par elle-même de la situation sur place". En associant l'ouverture d'une ambassade à l'éventualité d'une baisse effective de la pression migratoire et à la signature d'un accord de réadmission, les auteurs de la motion s'attaquent de manière frontale à ce qu'ils nomment "la migration économique illégale de masse en provenance d'Erythrée".

Au mois de mai 2017, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur du rejet de la motion, arguant que s'il est certes impératif de renforcer les relations entre la Suisse et l'Erythrée (à ce titre, voir notamment la réponse du Conseil fédéral à la mention Bégélé), il convient cependant de procéder par étapes, en favorisant des discussions constructives qui abordent non seulement la question migratoire, mais également les thématiques relatives aux droits de l'homme et à l'économie.

Le Conseil national a adopté la motion par 140 voix pour, 13 contre et 25 abstentions, lors de la session parlementaire d'été 2017.

Au Conseil des Etats, malgré le soutien d'une petite minorité Minder au texte d'origine, la majorité de la CPE-CE s'est prononcée en faveur d'une refonte de la motion, de manière à ce qu'incombe au Conseil fédéral non plus l'ouverture d'une ambassade, mais le "renforcement de la présence diplomatique en Erythrée". Par sa proposition, la majorité de la commission a donc confirmé son soutien à la stratégie élaborée par le Conseil fédéral. En définitive, le Conseil des Etats s'est exprimé en faveur de la proposition de la majorité (27 voix pour la proposition de la majorité, 16 pour celle de la minorité, 0 abstention). L'objet est donc renvoyé au Conseil national.<sup>33</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.03.2018  
AUDREY BOVEY

Le 15 mars 2018, le Conseil national a, selon la recommandation de la CPE-CN, adopté la motion "**Ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée. Réseau extérieur au service des intérêts nationaux**", telle que modifiée par le Conseil des Etats. Le Conseil fédéral est donc chargé de renforcer la présence diplomatique de la Suisse en Erythrée.

A l'origine de la motion, les membres de l'Union démocratique du centre ont néanmoins tenu à s'assurer que le Conseil fédéral mette tout en œuvre pour faire diminuer ce que Maximilian Reimann (udc, AG) a nommé "le flux [des] jeunes réfugiés économiques d'Erythrée". Une interpellation à laquelle le chef du DFAE Ignazio Cassis a répondu par l'affirmative, allant jusqu'à envisager une réévaluation de l'aide au développement destinée au pays de la corne de l'Afrique en cas de non coopération du régime érythréen.<sup>34</sup>

## Gute Dienste

**MOTION**  
DATUM: 09.10.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

En réponse à une motion Spielmann (pdt, GE) – finalement transmise comme postulat par le Conseil national – qui demandait l'intervention de la Suisse dans le **conflit entre le Mexique et les Chiapas**, le Conseil fédéral a exprimé sa préoccupation devant la gravité de la situation. Il a rappelé que la Suisse s'était efforcée de poursuivre son soutien à l'effort de paix et continuerait à le faire que ce soit directement ou en soutenant des ONG. La Suisse a d'ailleurs proposé sa médiation au gouvernement mexicain, mais ce dernier a campé sur sa position de considérer le problème des Chiapas comme une affaire intérieure.<sup>35</sup>

## Aussenwirtschaftspolitik

**MOTION**  
DATUM: 28.02.2018  
AUDREY BOVEY

Au mois de février 2018, le Conseil national s'est penché sur la motion Grin (udc, VD), dont le texte prescrit l'exclusion de l'huile de palme de l'accord de libre-échange négocié entre les pays de l'AELE et la Malaisie (**Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!**). Le conseiller national vaudois et ses co-signataires issus en majorité du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre – même si l'on retrouve également des élus verts, socialistes et un démocrate-chrétien – déplorent premièrement les conséquences qu'engendre, en Malaisie, la culture des palmiers à huile. A ce titre, sont notamment évoquées les problématiques de déforestation ou d'expropriation des populations locales au profit de larges exploitations. De plus, les auteurs de la motion craignent que l'abolition des barrières douanières relatives au commerce de l'huile de palme ne nuise à la production d'oléagineux en Suisse, et plus particulièrement à la culture locale du colza. Sont finalement mentionnés les risques pour la santé publique associés à la consommation d'une huile dont il a été démontré que la teneur en acides gras saturés est bel et bien excessive, ainsi que la toxicité des pesticides utilisés pour la production de l'huile en question.

Malgré les effets négatifs énoncés précédemment, le Conseil fédéral propose le rejet de la motion Grin. En premier lieu, la production d'huile de palme serait synonyme de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté dans les pays exportateurs. L'exécutif national rappelle également les mesures prises par les Etats parties en faveur de la promotion d'un commerce durable et respectueux des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs. Il est par ailleurs précisé que le contenu de l'accord de libre-échange négocié avec la Malaisie s'inscrit en conformité avec la politique agricole nationale, tout en prenant en compte les éventuelles retombées sur le marché intérieur. Quant aux inquiétudes exprimées à l'égard des risques de santé publique, le Conseil fédéral renvoie aux arguments exposés dans le contexte de l'interpellation 15.4125, à savoir que l'important est avant tout de respecter les prescriptions de la pyramide alimentaire.

Sous la coupole fédérale, la chambre du peuple s'est prononcée en faveur de l'adoption de la motion (140 voix pour, 35 contre et 10 abstentions), faisant fi des mises en garde du conseiller fédéral Schneider-Ammann. En effet, selon le chef du DEFR, l'huile de palme constituerait, aux yeux des autorités malaisiennes, un élément non négociable, susceptible de compromettre la conclusion de l'accord de libre-échange avec ce pays d'Asie du Sud-Est.

En septembre 2018, la CPE-CE a examiné simultanément la motion Grin, ainsi que les interventions 17.317 et 18.303. Si la commission, en optant pour le refus de l'ensemble des interventions précitées, n'a pas jugé pertinent d'exclure totalement l'huile de palme de l'accord de libre-échange négocié avec la Malaisie, elle a néanmoins déposé une nouvelle motion, dont le texte charge le Conseil fédéral de s'assurer que les procédures de libre-échange ne nuisent en aucun cas à la production suisse d'oléagineux.<sup>36</sup>

**MOTION**  
DATUM: 03.09.2018  
AUDREY BOVEY

Le 3 septembre 2018, la CPE-CE a déposé la motion intitulée "**Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme**", enjoignant le Conseil fédéral de s'assurer que les accords de libre-échange négociés avec la Malaisie et l'Indonésie n'impactent pas négativement la production helvétique d'oléagineux. De surcroît, le texte de la motion demande le respect du critère de durabilité dans les processus de production et de commercialisation de l'huile de palme, ainsi que la mise en place de standards internationaux.

La motion de la CPE-CE s'inscrit en réponse aux interventions 16.3332, 17.317 et 18.303, auxquelles il est proposé de ne pas donner suite.<sup>37</sup>

**MOTION**  
DATUM: 25.09.2018  
AUDREY BOVEY

Le 25 septembre 2019, le Conseil des États s'est penché sur la question de l'huile de palme dans les accords de libre-échange négociés avec l'Indonésie et la Malaisie. La chambre haute a ainsi évoqué de manière concomitante la motion déposée par le conseiller national Jean-Pierre Grin (udc, VD), les initiatives thurgovienne (17.317) et genevoise (18.303), ainsi que la proposition de la CPE-CE (18.3717) en réponse aux interventions précitées.

En ce qui concerne la **motion Grin**, les sénateurs ont suivi l'avis d'une majorité de leur commission de politique extérieure et rejeté le texte intitulé «**Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!**» Avec 20 voix pour, 20 contre et 3 abstentions, le vote prépondérant de la présidente Karin Keller-Sutter (plr, SG) aura finalement fait pencher la balance en faveur du non.

La proposition Cramer (verts, GE) est ainsi balayée. En faveur de l'adoption de la motion, l'élu genevois a notamment tenu à rappeler que le but du texte était non pas d'interdire de manière stricte et définitive l'importation de l'huile de palme, mais plutôt d'éviter que son commerce n'en soit facilité, notamment par la mise en place d'avantages douaniers. Le représentant des Verts avançait également l'argument de l'efficacité de traitement. En effet, étant donné que la motion Grin avait auparavant déjà été adoptée par le Conseil national, l'aval de la chambre des cantons aurait permis à la problématique de l'huile de palme dans les accords de libre-échange d'être sans plus attendre soumise au Conseil fédéral. En comparaison, les initiatives déposées par les cantons de Genève et de Thurgovie sont sujettes à une procédure parlementaire aussi longue que fastidieuse.<sup>38</sup>

**MOTION**  
DATUM: 25.09.2018  
AUDREY BOVEY

Le 25 septembre 2018, le Conseil des États a adopté la motion «**Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme**», déposée par sa commission de politique extérieure. Selon l'analyse du sénateur Filippo Lombardi (pdc, TI), rapporteur pour la CPE-CE, le texte en question enjoint le Conseil fédéral à adopter une attitude proactive lors des négociations de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie, au contraire de la motion Grin, qui encouragerait davantage le repli, la fermeture des frontières et donc, en définitive, la non négociation. «La motion de la commission fait non seulement un petit pas dans la bonne direction, mais [...] aussi le juste pas dans la bonne direction», estime le démocrate-chrétien tessinois. Le Conseil fédéral s'était auparavant également prononcé en faveur de la motion de la CPE-CE.<sup>39</sup>

- 
- 1) AB NR, 2016, S. 45 f.
  - 2) AB SR, 2016, S. 525 ff.; Bericht der APK-SR vom 12.5.16; Brief des Bundesrats vom 27.7.16
  - 3) BO CN, 1998, p. 374 s.
  - 4) BO CN, 1993, p. 562; Presse du 23.6.93; NZZ, 30.12.93.
  - 5) BO CN, 1993, p. 2516 s.; BO CN, 1993, p. 2538 s.
  - 6) BO CN, 1996, p. 1673 ss.
  - 7) BO CN, 2004, p. 1223; FF, 2004, p. 1087.
  - 8) BO CN, 2005, p. 775 s.; BO CE, 2005, p. 836 ss.; BO CE, 2005, Annexes III, p. 79 s.; BO CN, 2005, p. 774 s.
  - 9) BO CN, 2006, p. 950 ss.
  - 10) BO CE, 2006, p. 512 s.
  - 11) BO CN, 2007, p. 377; BO CE, 2007, p. 469 ss.; BO CE, 2007, 469 ss.; BO CN, 2007, p. 1797 s.
  - 12) BO CN, 2008, p. 1554.
  - 13) BO CE, 2010, p. 703 s.
  - 14) BO CE, 2010, p. 1166 s.; BO CN, 2010, p. 2160.
  - 15) AB NR, 2011, S. 91 ff..
  - 16) AB SR, 2011, S. 704; AB NR, 2011, S. 1158.
  - 17) AB NR, 2011, S. 1265; AB SR, 2011, S. 876 ff.
  - 18) AB NR, 2011, S. 1841.
  - 19) AB NR, 2011, S. 2220.
  - 20) AB NR, 2011, S. 2181 f.; BBl, 2011, S. 4038.
  - 21) BO CN, 2011, p. 1841; BO CE, 2012, p.150s..
  - 22) BO CN, 2011, p. 2181; BO CE, 2012, p. 151s.
  - 23) BO CE, 2011, p. 873ss.; BO CN, 2012, 354ss.
  - 24) BO CN, 2012, p. 1207.
  - 25) Mo. 13.3007; BO CN, 2013, p. 582s.; BO CE, 2013, p. 431ss.
  - 26) BO CN, 2013, p. 579ss.; BO CE, 2013, p. 431ss.; Communiqué du DFAE du 6.6.13; TG, 7.6.13
  - 27) BO CE, 2013, p. 683s.; voir APS 2012, p. 131, 300.
  - 28) BO CE, 2013, p. 846ss.
  - 29) BO CN, 2013, p. 1094; BO CE, 2013, p. 1114ss.
  - 30) Lib. 11.6. et 17.6.13, TG, 25.10.13.
  - 31) BO CN 2014, p. 201
  - 32) BO CE 2014, p. 1203 ss.; BO CN 2014, p. 1275; Rapport de la commission des institutions politiques du 20 octobre 2014
  - 33) BO CE, 2017, p. 852 ss.; BO CN, 2017, p. 1084 ss.
  - 34) BO CN, 2018, p. 470 ss.
  - 35) BO CN, 1998, p. 2169
  - 36) BO CN, 2018, p. 101 ss.; Communiqué de presse CPE-CE du 3.9.2018
  - 37) Communiqué de presse CPE-CE du 3.9.2018
  - 38) BO CE, 2018, p. 754 ss.; Rapport CPE-CE du 3.9.2018
  - 39) BO CE, 2018, p. 754 ss.